L'immigration expliquée à ma fille

DANS LA MÊME COLLECTION

Tahar Ben Jelloun
Le Racisme expliqué à ma fille
1998

Régis Debray
La République expliquée à ma fille
1998

Max Gallo
L'Amour de la France expliqué à mon fils
1999

A paraître

Jacques Duquesne
Jésus expliqué à mes petits-enfants

Sami Naïr

L'immigration expliquée à ma fille

Éditions du Seuil

ISBN 978-2-02-117339-0

© ÉDITIONS DU SEUIL, JANVIER 1999

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

A la mémoire de Christian Telfser

Ma fille m'a longtemps suivi dans mes tribulations. Je la portais sur mes épaules dans les manifestations antiracistes des années 80 ; elle croyait qu'elle était à la fête. Quand elle a découvert que je consacrais beaucoup de temps à guerroyer sur l'immigration, sur la vie de ces femmes, de ces hommes, de leurs enfants, qu'un destin implacable avait placés au cœur des querelles françaises, elle a cru que j'en faisais une obsession – alors que c'était ma croix. En 1995, 1996, 1997, elle était de toutes les batailles sur la question. Il m'a fallu y mettre le holà, lui faire admettre que les mathématiques, la physique et la chimie, c'était aussi nécessaire pour comprendre le monde. Militante sans le savoir au début, d'une vigilance active après l'adolescence, elle juge et me juge. Elle veut des explications et des comptes. Et, pour ne pas désavouer l'enthousiasme de ses seize ans, elle ne pardonne rien. Le plus troublant, pour elle, c'est de m'entendre aujourd'hui tenir un discours dont elle sait bien qu'il n'est pas contraire à celui d'hier, mais dont elle sent bien qu'il est devenu justificateur. Avant, lui dis-je, je luttais contre des lois dangereuses pour les étrangers et les immigrés. Maintenant, je défends une loi, celle du 11 mai 1998, face à ceux qui voudraient plus – mais il est

difficile de faire plus. Quand la gauche a remporté les élections de juin 1997, je n'imaginais pas que je devrais m'occuper activement de cette affaire. Mais lorsque l'occasion s'en est présentée, je n'ai pas hésité un seul instant : la vérité de l'engagement ne se juge pas aux paroles, mais aux actes. J'ai dû apprendre à voir aussi les choses de l'autre côté du miroir. Ma fille, me direz-vous, que pense-t-elle de tout ça ?

Elle ne veut pas attendre : le racisme existe toujours, il y a encore des « sans-papiers ». Et moi, je suis désormais tenu de lui expliquer que le tableau n'a pas qu'une seule face, comme celui du peintre. Il faut le regarder de tous côtés en même temps, et agir avec délicatesse. Je défends loyalement une politique, je participe aussi avec d'autres à la mise en place de quelque chose de nouveau en matière d'immigration. Je préfère les colères de ma fille au scepticisme de ceux qui ne veulent pas croire qu'on peut innover dans ce domaine. Ni du côté du manche, ni du côté de la lame, je voudrais qu'on arrête de jouer au couteau avec l'immigration.

Ce mot d'*immigration*, simple et si complexe à la fois, est insondable.

« Dis, Papa, on peut quand même en discuter un peu ? »

Qu'à cela ne tienne : commençons[1] !

1.Mes remerciements vont à Jean-Claude Guillebaud, Régis Debray et Patrick Quinqueton qui m'ont fait bénéficier de leurs judicieuses remarques – sachant, bien évidemment, que ce livre n'engage que moi-même.

Immigré, étranger, clandestin

– On ne sait plus qui est qui, dit-elle. On parle d'*immigrés*, de *clandestins*, de *seconde génération*. Mais ce sont toujours les mêmes qui sont visés. Ceux qui sont différents. On ne les rate pas. On dit que l'immigration est un problème. Mais quand je pense à mes copains de classe, *« différents »*, je ne vois pas où est le problème.

– Il ne faut pas te fier aux on-dit ! Chaque mot, en la matière, a un sens précis. Il correspond à une situation réelle, que la loi définit. Nous sommes tous, d'une certaine façon, impliqués par la loi : Français, étrangers, immigrés, clandestins ou irréguliers.

– Dans la rue, c'est du pareil au même !

– Justement, ce n'est pas du pareil au même. L'immigré installé en France normalement, c'est celui qui a une carte de séjour, ou temporaire ou de longue durée (carte de dix ans renouvelable automatiquement). Il a le droit de travailler, de bénéficier des droits sociaux, etc. Il est dans une situation comparable à celle du citoyen français, sauf que, parce qu'il est étranger, il n'a pas le droit de vote.

– Et comment devient-on normalement « installé » ? Cela n'a pas l'air facile. En plus, ce n'est pas marqué sur la tête des gens ! C'est peut-être pour ça qu'il y a autant de contrôles policiers…

– Eh bien, les règles de séjour sont très précisément définies par la loi. Je n'entrerai pas ici dans le détail. Sache seulement que ce titre de séjour doit correspondre aux besoins du pays d'accueil, en l'occurrence la France. L'immigré dispose aussi de la *liberté de circulation* dans l'espace « Schengen », c'est-à-dire dans les pays européens qui ont signé les accords sur l'immigration dans la ville de Schengen en 1991, concernant l'entrée et la circulation des étrangers dans l'Union européenne.

– A entendre la presse, Papa, on dirait qu'il n'y a que ça en France, des immigrés !

– Ils sont environ 3 millions et demi aujourd'hui. Mais ils sont légalement et souvent durablement installés. Être immigré, c'est avoir quitté l'endroit où l'on est né pour vivre dans un autre endroit. Tu vois bien d'ailleurs que cette expérience ne concerne pas seulement les étrangers. A l'intérieur même de chaque pays, les gens se déplacent : par exemple, ils quittent les campagnes pour travailler dans les villes, c'est l'exode rural. Au XIX^e^ et tout au long du XX^e^ siècle, la France a connu ces migrations. Certaines régions du pays se sont ainsi progressivement vidées de leurs habitants. Lorsqu'une personne quitte son pays pour s'installer dans un autre pays, on dit qu'elle *émigre*. Une fois installée dans son nouveau pays d'accueil, elle devient *immigrée*. C'est la différence entre l'émigrant et l'immigré.

– Mais alors, quelle est la différence entre être étranger et être immigré ?

– Ce n'est pas simple, en effet. L'étranger, c'est une personne qui ne possède pas la nationalité française, vient en France et en repart. La France n'est pas une forteresse interdite à la circulation des gens du monde entier. Ce serait d'ailleurs contraire à la loi